



DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
16 Décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le 16 décembre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

OBJET : Crédit de postes à la direction des affaires sociales

PRESENTS :

Monsieur MAUGER ; Madame BRETON ; Monsieur HAUTDEBOURG ; Monsieur BRUVIER ; Madame CORFMAT ; Monsieur TERRIER ; Monsieur BARRIER ; Monsieur CORTÈS ; Madame BÉRAULT ; Monsieur ESTAGER ; Madame PLESSIER ; Monsieur LAMAAIZI ; Madame CROS ; Madame COLOMBA ; Monsieur DERUEM ; Monsieur MEUCCI ; Monsieur LTEIF ; Madame AFFDAL-PUTFIN ; Madame FERRER ;

POUVOIRS :

Madame POULENARD ; pouvoir à Monsieur DERUEM,
Madame SEBIH, pouvoir à Madame CORFMAT,
Madame LACROIX, pouvoir à Monsieur MAUGER,
Monsieur NÉRIN ; pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG,
Madame Céline LENOIR ; pouvoir à Madame PLESSIER,
Madame MOREL ; pouvoir à Monsieur TERRIER,
Madame CORFMAT départ 20h, pouvoir à Madame AFDAL-PUTFIN (annulation du pouvoir de Madame SEBIH)
Madame COLOMBA départ 20H13 ; pouvoir à Monsieur LAMAAIZI,
Monsieur KANOUTE ; pouvoir à Madame BRETON,

ABSENTS :

Monsieur OULD AHMED TALEB ;
Monsieur VERCOUTRE ;

Considérant le besoin de recrutement de la ville de Mouy au sein des Affaires sociales,

Considérant la délibération du Conseil d'Administration du CCAS en date du 18 novembre 2024 dans lequel a été exposé et validé le besoin de recrutement d'un travailleur social,

Considérant l'obligation d'ouvrir les postes en amont de la démarche de recrutement, (publication des offres, entretiens...)

Considérant que les postes à pourvoir doivent correspondre au grade dans le cadre de mutation,

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 060-216004341-20241216-DELIB30_24-DE



Considérant qu'à ce jour, ces grades ne sont pas connus,

Considérant qu'à l'issue des recrutements les postes inutilement ouverts feront l'objet d'une suppression,

Considérant le tableau des effectifs de la ville de Mouy,

Après l'exposé de Madame Anne-Sophie GANCE, Directrice des affaires sociales,

Le rapport de M. le Maire entendu

Le Conseil Municipal

DELIBERE

Article 1 : Créer les postes suivants à compter du 1^{er} janvier 2025 :

Pour le service Affaires sociales – poste de catégorie A

- 1 poste de conseiller socio-éducatif
- 1 poste d'assistant socio-éducatif
- 1 poste d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle

Article 2 : Ces postes correspondent à des emplois à temps plein

Article 3 : A l'issue du recrutement les deux postes inutilisés seront fermés

Article 4 : Fixe le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), par référence à celui attribué au personnel communal et conformément à la délibération

Article 5 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipale de la Ville de Saint-Just-en-Chaussée, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents ou

Représentés : 26

Nombre de membres absents : 2

Vote pour : 21

Vote contre : 5

Abstentions : 0

Voté à la majorité des suffrages exprimés

Date de convocation : 09/12/2024

Date de l'affichage : 23/12/2024

DELIB 30/24

Le secrétaire de séance

Henri Jean ESTAGER

